

LingGO ma Ville !

# CONCOURS

## Décorations et Illuminations de Noël

**Du 3 au 23 décembre**

> **Inscriptions sur [lingolsheim.fr](http://lingolsheim.fr)  
du 15 novembre au 3 décembre**

- Participation gratuite. Règlement au verso.
- Ouvert aux particuliers et commerçants de Lingolsheim (maisons, balcons et vitrines)

INSCRIPTION  
[lingolsheim.fr](http://lingolsheim.fr)

 Ville de  
**LINGOLSHEIM**

## ARTICLE 1 - OBJET

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de Lingolsheim organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de la commune.

## ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS ET DATES

Le concours est ouvert à tous les habitants et commerces de la commune de Lingolsheim sur inscription à l'aide du formulaire en ligne accessible sur le site internet de la commune ou directement en mairie.

La participation est gratuite.

La période d'inscription est fixée du 15 novembre au 3 décembre 2021.

La durée du concours est fixée du 3 décembre au 23 décembre 2021.

Le concours débutera à l'occasion du marché de Noël.

## ARTICLE 3 - CATÉGORIES ET PRIX

Les maisons, appartements, balcons, fenêtres et vitrines seront notés.

Les membres du conseil municipal ne peuvent participer au concours.

Le concours récompense 3 catégories :

- Catégorie 1 : les maisons de Noël
- Catégorie 2 : les balcons de Noël
- Catégorie 3 : les vitrines de Noël

Le jury établira un classement selon les critères ci-dessous et décernera 3 prix par catégorie.

## ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION - JURY

Les critères d'évaluation seront les suivants :

CRITÈRES	POINTS
Décoration travaillée (plusieurs guirlandes ou décorations)	0 à 3 pts
Présence de symboles de Noël (sapins, étoiles, flocons...)	0 à 4 pts
Harmonie	0 à 3 pts
Originalité	0 à 4 pts
Note personnelle du jury	0 à 6 pts
Note finale	/ 20

Les illuminations et décorations devront :

- être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique
- être visibles de la rue ou de la route entre 17h et 20h

## ARTICLE 5 - ORGANISATION ET CONSTITUTION DU JURY

La société des amis des jardins familiaux sera chargée de l'organisation concours et de la constitution du jury. Il passera de manière aléatoire durant la période du concours et ne rentrera pas dans les propriétés privées.

## ARTICLE 6 - RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les résultats du concours seront annoncés lors de la cérémonie des vœux du maire en janvier.

## ARTICLE 7 - DROIT À L'IMAGE

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la ville de Lingolsheim

## ARTICLE 8 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les participants au concours d'illuminations et décorations de Noël des maisons, appartements et balcons ainsi que les commerces, acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.